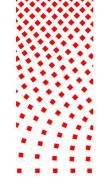
Conférence de presse mardi 31 mai 2016



Lancement du prêt de haut de bilan bonifié Caisse des Dépôts – Action Logement



SOMMAIRE

PRET DE HAUT DE BILAN BONIFIE CAISSE DES DEPOTS – ACTION LOGEMENT FICHE TECHNIQUE	4
MESURES LIEES A LA BAISSE DU TAUX DE COMMISSION DES BANQUES EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL	5
LA CAISSE DES DEPOTS, PREMIER FINANCEUR DU LOGEMENT SOCIAL	6
LA CAISSE DES DEPOTS – FONDS D'EPARGNE BIL AN 2015	7



PRET DE HAUT DE BILAN BONIFIE CAISSE DES DEPOTS – ACTION LOGEMENT FICHE TECHNIQUE

Une enveloppe globale de 2 Md€ maximum de « prêt de haut de bilan bonifié Caisse des Dépôts - Action Logement » sera mise à disposition des organismes de logement social par le Fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts, et versée en fonction du cadencement prévu pour réaliser leurs programmes d'investissement.

Une période de souscription au dispositif sera ouverte à partir du 3 juin 2016 et se terminera le 15 juillet 2016.

Cette souscription a pour objet de :

- recenser les besoins de financement des organismes de logement social pour accélérer leurs programmes d'investissement sur la période 2016-2019;
- formaliser leur demande de prêt de haut de bilan avec un calendrier de mobilisation sur une période de 3 ans (2016-2018).

Le versement des fonds s'effectuera une fois par an, en début de chaque période d'investissement. Chaque versement fera l'objet d'un contrat distinct, un point d'étape sera réalisé chaque année entre la Caisse des Dépôts et l'organisme Hlm, et ce avant la contractualisation suivante.

Caractéristiques du prêt de haut de bilan bonifié Caisse des Dépôts - Action Logement

	Objet	Accélérer les programmes d'investissement, au travers de la rénovation du parc social dans son ensemble ainsi que de la production de nouveaux logements sociaux		
	Montant de l'enveloppe	2 Md€ maximum		
	Emprunteurs éligibles	OPH - ESH - Coopératives HLM - SEM immobilières		
	Durée de mobilisation de chaque prêt	Versement des fonds immédiat après signature du contrat		
	Commission d'instruction	0,06% du montant emprunté		
	Pénalité de dédit	Aucune		
	Indemnité de remboursement anticipé volontaire	Aucune		
	Durée totale du prêt	30 à 40 ans		
	Garantie	Garantie délivrée par une collectivité locale ou la CGLLS		
1ère phase d'amortissement	Durée de la première phase d'amortissement	20 ans		
	Différé d'amortissement	20 ans		
	Index	Taux fixe		
	Taux d'intérêt	0%		
8	Périodicité	Annuelle		
2nde phase d'amortissement	Durée de la seconde phase d'amortissement	10 à 20 ans		
	Différé d'amortissement	Non		
	Profil d'amortissement	Amortissement constant		
	Modalité de révision	Simple révisable		
	Index	Livret A		
	Marge	60 bps		
	Périodicité	Annuelle		



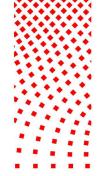
MESURES LIEES A LA BAISSE DU TAUX DE COMMISSION DES BANQUES EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL

D'autres mesures exceptionnelles de soutien à l'investissement dans le logement social sont mises en œuvre par la Caisse des Dépôts concernant la restructuration du patrimoine. Ces mesures sont en ligne avec les annonces du Président de la République lors du congrès de l'USH.

Ces mesures permettront à la Caisse des Dépôts de mobiliser des enveloppes spécifiques, à hauteur de 170 M€, permettant de réaménager la dette et réduire les taux des emprunts pour accompagner des programmes de restructuration du patrimoine.

Plus précisément, la Caisse des Dépôts peut désormais mobiliser deux nouvelles enveloppes spécifiques de remises actuarielles d'intérêts sur l'encours de prêts des bailleurs sociaux :

- une première enveloppe de 100 M€ est destinée à faciliter et accompagner les programmes de reconfiguration et de démolition du parc social en territoires détendus.
 - C'est ainsi que la reconfiguration et la démolition de 20 000 logements obsolètes et vacants situés en territoires détendus pourront être accompagnées.
- Une seconde enveloppe de 70 M€ sera destinée à accompagner des baisses de loyers permettant le logement de ménages aux revenus les plus modestes.



LA CAISSE DES DEPOTS PREMIER FINANCEUR DU LOGEMENT SOCIAL

La Caisse des Dépôts est le premier financeur du logement social en France et répond à l'objectif des pouvoirs publics d'augmenter la production et la réhabilitation de logements. Elle propose aux organismes de logement social des solutions de financement adaptées à leurs enjeux.

2015, une année record de prêts sur fonds d'épargne en faveur du logement social

	2015	2014	Evolution
Prêts logement social et politique de la ville (en Md€)	17,2	16,7	+ 3 %
Encours de prêts logement social et politique de la ville (en Md€)	152	145	+ 4,8 %
Construction/acquisition logements-places d'hébergement financées sur fonds d'épargne (en nombre de logements)	134 000	123 000	+9%
Réhabilitation logements financée sur fonds d'épargne (en nombre de logements)	311 000	274 000	+ 13,5 %
Dont réhabilitation thermique (en nombre de logements)	49 800	39 800	+ 25%

Pour la troisième année consécutive, le volume des prêts en faveur du logement social et de la politique de la ville atteint un record. Depuis 2008, les flux ont doublé.

1 logement sur 3 construit en France est un logement social financé par la Caisse des Dépôts

En 2015, le financement de la construction de 134 000 logements neufs permet statistiquement de loger l'intégralité de la population d'une ville comme Nantes, en tenant compte du nombre moyen d'habitants par logement.

Une mobilisation sans précédent pour la réhabilitation des logements sociaux

La Caisse des Dépôts a redimensionné en 2015 son offre de prêts en faveur de la réhabilitation, notamment pour accompagner la transition écologique et énergétique des organismes de logement social, ainsi que les travaux de désamiantage. Depuis 2009, la Caisse des Dépôts a financé la réhabilitation thermique de plus de 250 000 logements sociaux.



LA CAISSE DES DEPOTS – FONDS D'EPARGNE BILAN 2015

Un modèle de transformation unique

Au cœur des missions confiées par la loi à la Caisse des Dépôts, le Fonds d'épargne transforme en toute sécurité une partie de l'épargne populaire (livret A, livret développement durable, livret d'épargne populaire) en prêts de très long terme pouvant aller jusqu'à 60 ans.

Ces prêts financent des programmes d'intérêt général : le logement social, la politique de la ville et les investissements de long terme du secteur public local (collectivités territoriales, hôpitaux, universités).

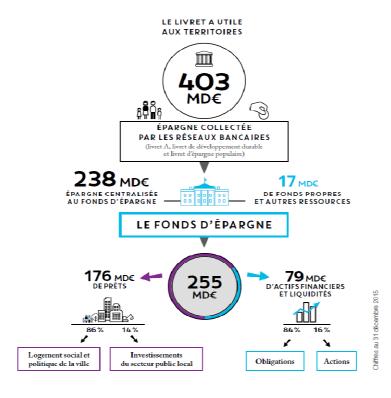
Les ressources qui ne sont pas consacrées aux prêts sont investies en actifs financiers afin de contribuer à la rémunération de l'épargne populaire, assurer sa liquidité tout en finançant l'économie. Le portefeuille d'actifs financiers avec 86 % d'obligations et 14 % d'actions présente une répartition d'actifs proche de celle d'un assureur-vie.

Résultat net et données clés 2015

En 2015, le résultat net du Fonds d'épargne à 1,083 Md€ permet de renforcer les fonds propres tout en versant 764 M€ à l'Etat en rémunération de sa garantie. Les dépôts des livrets A, LDD et LEP sont en effet garantis par l'Etat.

Le Fonds d'épargne a centralisé 59 % de l'épargne populaire, le solde, soit 41 % étant géré par les réseaux bancaires collecteurs.*

Avec plus de 20 Md€ de prêts signés en 2015 (21,1 Md€), le Fonds d'épargne représente à lui seul chaque année 10 % du montant total des prêts accordés par les banques aux entreprises.





Contact

Groupe Caisse des Dépôts Service presse : +33 1 58 50 40 00 56 rue de Lille 75007 Paris

© CaissedesDepots
http://www.caissedesdepots.fr
https://www.prets.caissedesdepots.fr